



Ville de
Malintrat

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 063-216302042-20260416-25_26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 10 avril 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO Malory, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, Mme COSTE Pauline, M. BASILIO Mathéo, Mme CLUZEL Sandrine, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TICHIT Rose pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. GIRARD Christian pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme
- M. CANIFET Damien pouvoir à Mme DE VASCONCELOS Stéphanie
- M. MALLIER Loïc pouvoir à M. BARTHELEMY Olivier
-

Secrétaire de séance : Mme GIANGRECO Malory

Nombre de membres :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15

25_26 VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE ZL N° 105

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZL n°105 d'une superficie totale de 2 207 m², sur laquelle sont implantés les ateliers municipaux ;

Considérant que la partie arrière de cette parcelle n'est pas utilisée pour les besoins du service public, qu'elle est actuellement en friche et sans affectation ;

Considérant que cette parcelle apparaît aujourd'hui surdimensionnée au regard de l'usage des ateliers municipaux ;

Considérant l'intérêt manifesté par plusieurs artisans pour l'acquisition d'une partie de ce terrain, en vue d'y développer une activité économique ;

Considérant que la cession d'une partie de cette parcelle permettrait de valoriser un terrain inutilisé, de favoriser le développement économique local et d'optimiser le patrimoine communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 2 abstentions (M. FAURE Fabrice- Mme CLUZEL Sandrine) et 13 voix pour :

- **DÉCIDE** le principe de la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZL n°105, d'une superficie à définir après bornage par un géomètre ;
- **PRÉCISE** que cette cession portera uniquement sur la partie arrière non utilisée des ateliers municipaux ;
- **DIT** que la valeur de cession sera fixée après estimation du service des Domaines ou du Conseil Municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la division parcellaire (bornage) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une procédure de mise en vente (appel à candidatures ou négociation selon les modalités retenues) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération, notamment le compromis et l'acte de vente.
-

Le Maire,
André MAGNOUX



A Malintrat, 20 avril 2026

La secrétaire,
Mme GIANGRECO Malory

Certifié exécutoire le :

Publié le :